

**RECTORAT**

Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Rectrice de l'académie de Besançon

Chancelière des universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

Tél : 03 81 65 49 31

Mél : ce.cabinet@ac-besancon.fr

10 rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Besançon, le 13 octobre 2025

Madame la Rectrice de la région académique  
Bourgogne-Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs  
les cheffes et chefs d'établissement  
des EREA, collèges et lycées publics  
Mesdames et Messieurs  
les directeurs et directrices d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les IA-DASEN

**Objet : 120 ans de la loi de 1905**

Le 9 décembre 2025, nous commémorerons les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905. Si cette loi recouvre un moment exceptionnel de l'histoire de France, elle demeure le texte fondateur du principe de laïcité. Portant séparation des Églises et de l'État, elle est un acte juridique et politique fort qui fonde le pacte républicain. Elle repose sur un idéal commun qui protège la liberté d'opinion en même temps que l'égalité de toutes les citoyennes et tous les citoyens dans la société. En résultent la cohésion nationale et la garantie du pluralisme.

Cet anniversaire est donc l'occasion de célébrer cette loi et d'en renforcer la lecture.

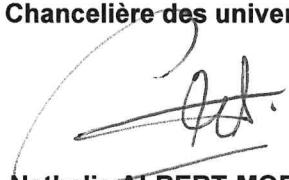
Je souhaite donc que le 9 décembre 2025, à 9 heures, les écoles et les établissements scolaires réservent un temps à son étude pour comprendre le processus qui a présidé à l'édification de ce texte législatif et les enjeux qui se jouaient alors et se jouent encore aujourd'hui. Pour cela, le dispositif *Un jour, une heure...* initié par l'académie sera mobilisé. De la maternelle au lycée, les élèves pourront suivre différentes activités s'adressant à leur niveau de classe.

Dans cette perspective, le kit pédagogique *Un jour, une heure... pour comprendre la laïcité* sera mis à la disposition des équipes éducatives durant la semaine du 24 novembre 2025. Le cas échéant, vous pourrez être accompagnés via un webinaire par les équipes référentes des questions de laïcité, valeurs de la République et lutte contre les discriminations.

Aussi, je vous invite vivement à participer à cet événement majeur de l'année scolaire dont l'objectif est de mettre en perspective et mieux appréhender ce qu'est cette « loi de liberté » comme la définissait son rapporteur Aristide Briand, au fondement même du principe constitutionnel de laïcité.

*Avec toute ma confiance,*

**Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Rectrice de l'académie de Besançon  
Chancelière des universités**

  
**Nathalie ALBERT-MORETTI**